

A.D.I.VALOR

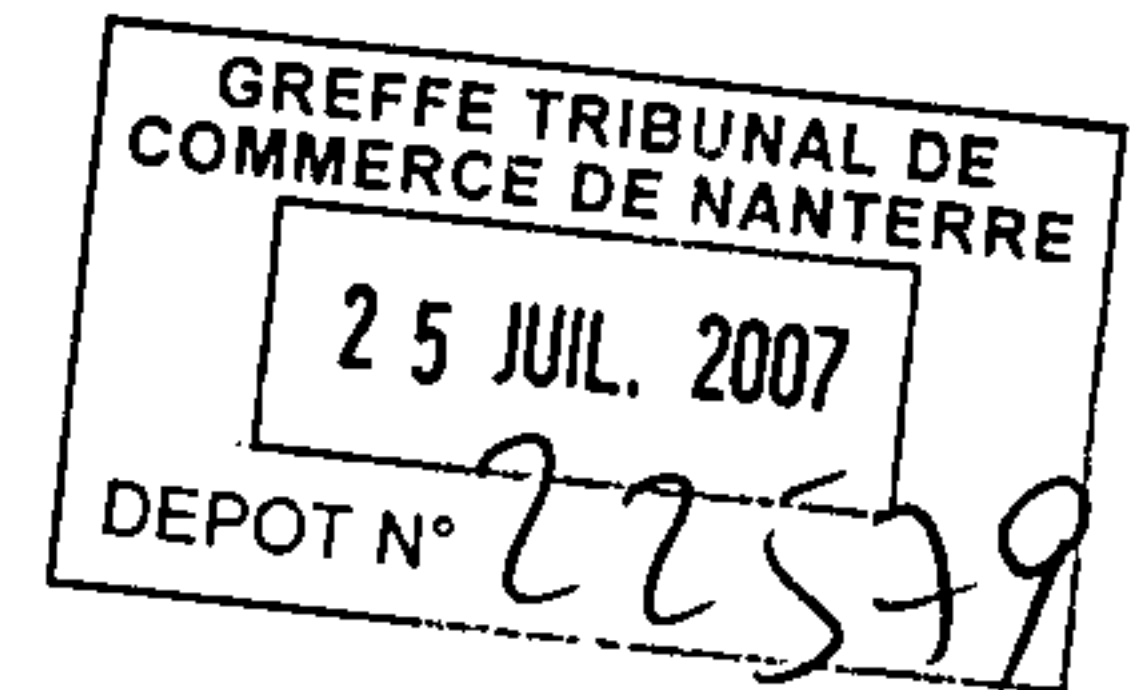
Pour copie conforme
Le Président

Société par Actions Simplifiée au capital de 39.000 euros
Siège social : 2, rue Denfert-Rochereau - 92100 Boulogne Billancourt

Numéro unique d'identification 438.368.409 RCS Nanterre
(2001 B 03142)



Procès-verbal des délibérations de
l'assemblée générale ordinaire
du 12 juin 2007



L'an deux mille sept,
Et le douze juin,
A dix sept heures,

Les associés de la société A.D.I.VALOR, Société par Actions Simplifiée au capital de 39.000 euros divisé en 39.000 actions de 1 euro chacune, se sont réunis, dans les locaux de la société l'UNION INVIVO - 83 - 85, avenue de la Grande Armée - 75116 Paris, en assemblée générale ordinaire sur convocation du Directeur Général.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Albert Baudrin préside la séance en sa qualité de Président.

Monsieur Pierre de Lépinau, Directeur Général assiste également à la réunion.

~~Monsieur Pierre Neuviale~~
Marbeau
Monsieur ~~Pierre Neuviale~~ est désigné comme secrétaire.

La société SA GARY-JAUSSAUD & ASSOCIES, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée est absente et excusée.

La feuille de présence certifiée exacte par le Président et un associé, permet de constater que les associés présents possèdent ensemble au moins la moitié des actions composant le capital social.

L'assemblée pouvant ainsi valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1. Les statuts de la société.

2. Les avis de convocation, à savoir :

- la copie de la lettre simple de convocation adressée aux associés,
- la copie de la lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au Commissaire aux comptes le 25 mai 2007.

3. La feuille de présence de l'assemblée, la liste des associés, ainsi que les documents envoyés par ceux d'entre eux dont les représentants ou mandataires n'assisteraient pas à la séance.

4. La liste des associés.

5. Le texte du projet de résolutions soumis à l'assemblée.

6. La fiche de candidature du Président.

Puis, le Président déclare que tous les documents prescrits par la loi ont été tenus au siège social dans les délais légaux, à la disposition des associés et du Commissaire aux comptes.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président
- Pouvoirs pour formalités.
- Questions diverses.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

Première résolution :

L'assemblée générale prend acte que le mandat de Président de Monsieur Albert Baudrin prend fin au 17 juin 2007 et décide de ne pas le renouveler et de nommer en ses lieu et place en qualité de Président :

Monsieur Jacques Dousset
né le 8 décembre 1947 à Varize (28)
de nationalité française
demeurant Lieu-dit Pressainville – 28140 Varize

pour une durée de deux années à compter du 17 juin 2007, laquelle expirera le 17 juin 2009.

Monsieur Jacques Dousset ne sera pas rémunéré au titre de son mandat de Président, mais il bénéficiera du remboursement de ses frais de représentation sur présentation de justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jacques Dousset déclare accepter ces fonctions de Président qui lui sont octroyées et remercie l'assemblée. Il déclare ne tomber sous le coup d'aucune interdiction légale relative à l'exercice desdites fonctions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne de demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

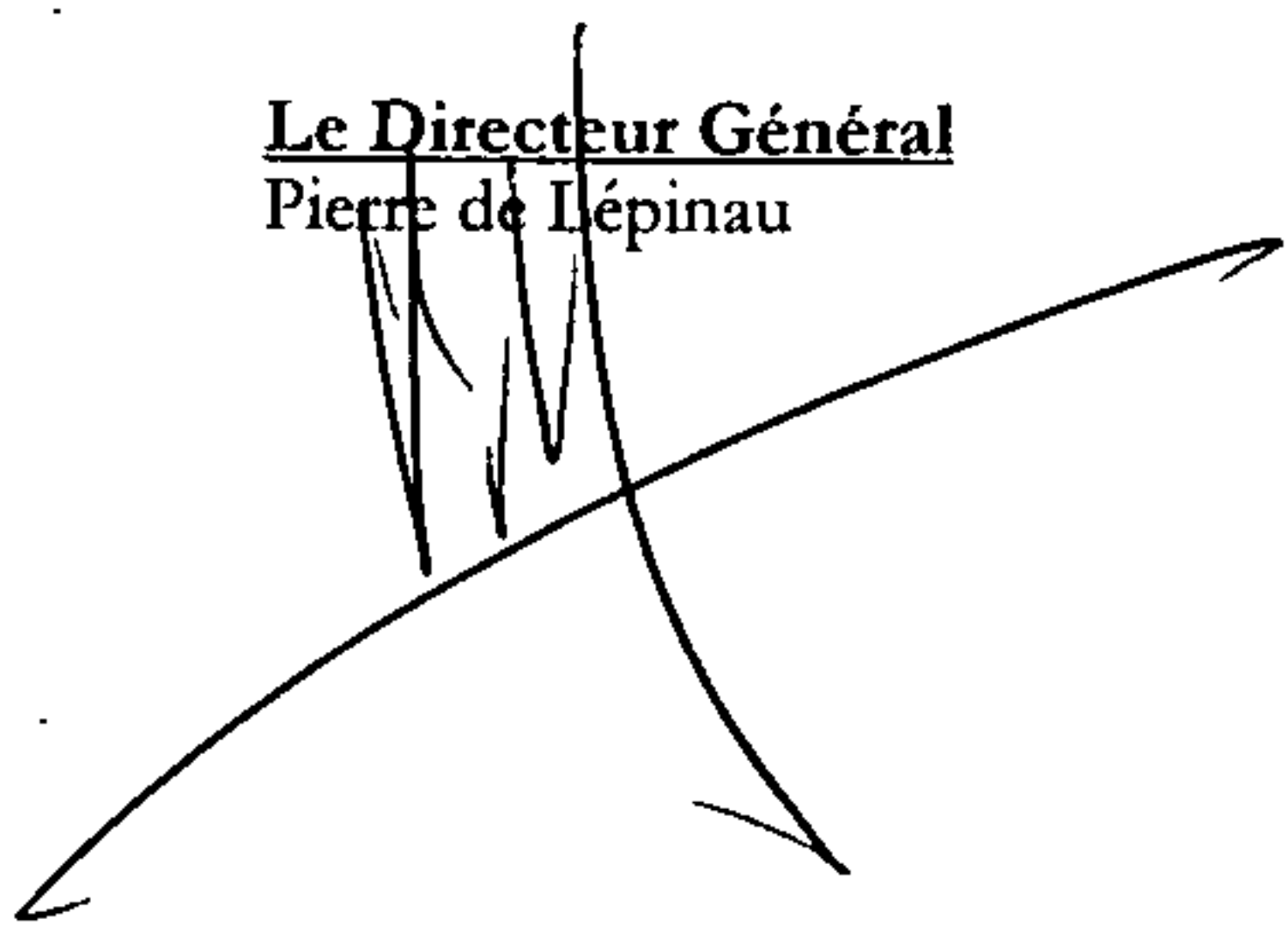
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le Président de séance, un associé, Monsieur Pierre de Lépinau, ainsi que par Monsieur Jacques Dousset, avec mention de l'acceptation de ses fonctions de Président.

Le Président de séance
Albert Baudrin.

Un associé



Le Directeur Général
Pierre de Lépinau



Monsieur Jacques Dousset
« Bon pour acceptation des
fonctions de Président »

*Bon pour acceptation
des fonctions de Président*

